

## Fiche de réservation

pour un **SQUASH' ANNIV**

Informations par téléphone au 05.63.29.16.81 (accueil du club de squash)

### Date souhaitée de l'animation

Samedi ..... de 14 h à 17 h.



### Nom et Prénom de l'enfant

.....

Date de naissance de l'enfant .....

### Nombre de participants

..... enfants (12 max.)

..... accompagnateurs (1 min.)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**Renseignements concernant le représentant légal de l'enfant:**

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse postale: .....

Code postal: ..... Commune: .....

Téléphone: ..... Courriel: .....

Nom, prénom de l'accompagnateur: .....

(si différent du représentant)

**Renseignements concernant les enfants qui participent au squash' anniv:**

1. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

2. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

3. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

4. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

5. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

6. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

7. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

8. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

9. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

10. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

11. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

12. Nom: ..... Prénom: ..... Année de naissance: .....

# SQUASH'ANNIV

**Partie réservée à l'administration**

**Paiement**

Chèque

Espèces

Chèques vacances

Date de paiement: .....

**Nom et signature de la personne ayant réceptionné les documents:**

## Autorisation parentale

Nom, prénom de l'enfant .....

Je soussigné (e) .....

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par le Club de Squash lors du SQUASH' ANNIV.
- Décharge la Communauté de Communes des Deux Rives (organisatrice) de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du club de Squash
- Autorise, en cas d'urgence, l'éducateur à faire pratiquer les interventions chirurgicales ou à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de l'enfant.
- M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par le club de squash en raison des soins engagés.
- Déclare consentir à titre gracieux à l'utilisation de l'image de mon enfant mineur, recueillie par la Communauté de Communes des Deux Rives dans le cadre du SQUASH'ANNIV du club de squash.

Certifie exact les renseignements portés sur la présente fiche.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rétractation et de suppression des données vous concernant (loi «informatique et Liberté » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à Communauté de Communes des Deux Rives 2, rue du Général Vidalot-82400 Valence d'Agen..*

Lu et approuvé

Fait à ..... le .....



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

# Règlement du squash'anniv

Le règlement intérieur du Club de Squash s'applique pour cette activité. Il est visible à l'entrée du Club de Squash. Chaque enfant participant au squash' anniv doit avoir son autorisation parentale signée.

## Animation

L'encadrement de l'animation se fera uniquement par un éducateur sportif du club. Le club sera privatisé pour l'anniversaire uniquement pendant la durée de l'animation. Le matériel utilisé lors de l'animation sera prêté et variera en fonction de l'âge et du niveau des enfants (raquettes, balles, cibles, etc...)

## Accompagnateurs

Un minimum d'un accompagnateur pour 8 enfants. Les enfants sont sous la responsabilité des accompagnateurs dans l'ensemble du complexe (vestiaires, courts, hall de réception). Ils ne peuvent en aucun cas laisser les enfants évoluer seuls. Les accompagnateurs peuvent être sollicités par l'éducateur sportif lors de l'animation. En cas du non respect du règlement du Squash'anniv et du règlement intérieur, la direction du Club de Squash se réserve le droit d'exclure le groupe.

## Goûter

Le goûter et les boissons seront fournis par les parents organisateurs. Un espace dédié au goûter sera mis à disposition par la structure.

## Vestiaires

Le vestiaire est mis à disposition des enfants et des accompagnateurs. Les filles et les garçons seront séparés. Pour une raison de respect des installations, les enfants seront munis de chaussures adaptées au sport intérieur.

## Remboursement

Pour des raisons d'organisation, tout squash 'anniv non décommandé avant J-15 ne sera pas remboursé.

## Tarification

Forfait 84 € pour 8 enfants et 7 € par enfant supplémentaire. La réservation et le paiement s'effectueront sur place avec l'éducateur sportif lorsque le dossier sera complet.

**SIGNATURE :**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**